

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes **Réunion de proximité** Fort-Mahon, le 6 juillet 2010

Accueil

Les échanges sont animés par Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Jacky TISON, Maire de Fort-Mahon, se montre ravi d'accueillir le débat public sur le projet des deux côtes et remercie le public de sa présence.

Philippe MARZOLF rappelle brièvement que les membres de la CPDP présenteront les enseignements des six réunions thématiques et des précédentes réunions locales. Il rappelle les raisons pour laquelle la CNDP a été saisie par La Compagnie du Vent afin d'organiser un débat public sur l'installation d'un parc d'éoliennes en mer. Le débat doit permettre au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions et d'exprimer son avis. A l'issue du cycle des débats, la Commission rend un avis et le maître d'œuvre décide alors de maintenir ou non son projet, en l'état ou non.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

*Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public
Thierry MASNOU, membre de la Commission Particulière du Débat Public
Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public
Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

.I Opportunités de l'éolien en mer

Philippe MARZOLF rappelle les objectifs du Grenelle en matière d'éolien. L'énergie éolienne s'inscrit dans l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français en 2020, dont 25 000 mégawatts d'énergie éolienne. Le Ministère lancera des appels d'offres pour la construction de parcs éoliens avant la fin de l'année 2010.

La technique de l'éolien en mer a atteint un stade de maturité, mais peut encore être améliorée. D'ailleurs, le contexte *offshore* offre un certain nombre d'atouts par rapport à l'éolien terrestre, puisque le vent se montre plus constant en mer. L'éolien représente une source d'énergie autonome, car elle ne nécessite pas, au-dessous de 20 000 mégawatts, la présence de centrales thermiques à proximité mais s'avère toutefois plus chère, en raison de son caractère novateur. Ce surcoût est actuellement supporté par les consommateurs d'électricité.

Philippe MARZOLF décline les arguments favorables et défavorables au projet énoncés au cours des précédentes réunions, ainsi que les nombreuses craintes exprimées notamment en ce qui concerne la pêche.

.II Impact sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET constate que la Manche, très étroite à cet endroit, est extrêmement fréquentée, ce qui génère certains risques. Les ressources de pêche sont nombreuses, ce qui a créé une importante activité de pêche sur la zone. Les pêcheurs craignent que le projet Large ne bouleverse les migrations des bancs de poisson et dénoncent la destruction de zones de pêches au chalut. Certains pêcheurs ont en revanche souligné les potentialités économiques du projet qui pourrait générer des emplois de marins spécialisés et bien rémunérés. Tous s'accordent à réclamer, en cas de réalisation du parc éolien, une concertation très en amont. La Compagnie du Vent, en réponse à ces craintes, souligne qu'aucun accident impliquant des éoliennes *offshore* n'a été constaté en Europe, malgré l'existence de nombreux parcs. Elle affirme que l'éolien offshore permettrait de créer environ 6 000 emplois directs, sans compter les emplois indirects. Certaines objections ont toutefois été formulées quant à la vraisemblance des informations délivrées par La Compagnie du Vent. De plus, les pêcheurs soulignent le nombre des emplois supprimés en regard des emplois créés.

.III Impact sur la faune et la flore

Alain BRISAC indique que l'impact du projet serait sans doute notable, surtout pendant la phase des travaux. Toutefois, des études supplémentaires s'avèrent nécessaires, compte tenu de la difficulté d'une telle évaluation. Certains chasseurs et certaines associations redoutent la multiplication des accidents impliquant des oiseaux. Toutefois, l'exemple danois montre un impact limité de la présence d'éoliennes sur les accidents impliquant éoliennes et oiseaux. Des voix s'élèvent toutefois pour dénoncer l'insuffisance des études produites par La Compagnie du Vent et pour discuter la méthodologie retenue. La Compagnie du Vent assure que les études qu'elle a financées et menées figurent parmi les plus approfondies jamais conduites, mais s'engage à ce que des études complémentaires soient effectuées.

.IV Impact sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Alain BRISAC indique que les estimations de La Compagnie du Vent ont été remises en cause, et parfois même jugées fallacieuses. Certains jugent l'impact visuel du parc éolien insupportable, tandis que d'autres le considèrent comme tout à fait tolérable. Il existe une crainte quant à l'influence négative du projet sur le tourisme. Certains espèrent au contraire la venue de nouveaux touristes. Non seulement la préservation de l'environnement serait remise en cause, mais les risques pour la navigation s'en trouveraient accrus. La Compagnie du Vent estime que la construction ne générerait aucun déplacement de sédiments à même de bouleverser le trait de côte. Par ailleurs, elle s'est montrée favorable à une éventuelle participation des citoyens et des collectivités à l'investissement.

Echanges avec le public

Xavier GRIOCHE rappelle que le territoire s'étendant d'Étaples à Cayeux pourrait accueillir jusqu'à trois cents éoliennes si tous les projets étaient retenus. Il pointe le bilan défavorable des études effectuées par La Compagnie du Vent.

Jean-Marie BOULARD représente les propriétaires de Fort-Mahon, et dénonce l'absence de toute information sur la tenue de la présente réunion. Il réclame qu'une seconde réunion se tienne après avoir été correctement annoncée. Il s'élève contre la destruction du paysage de la Baie de Somme, alors que le tourisme constitue la principale ressource de la région, et critique les études de La Compagnie du Vent.

Eric KRAEMER fait remarquer que les nombreux parcs naturels et zones protégées existant ne semblent pas suffire à protéger la côte, alors que de très nombreux universitaires s'accordent à reconnaître la valeur de la Baie de Somme.

Jean-Pierre BOULARD s'interroge sur la survenue d'une enquête publique et souhaite qu'elle soit effectuée durant la période estivale.

Philippe MARZOLF répond qu'une enquête publique sera évidemment organisée, mais pas avant un certain temps.

Jean-Pierre BOULARD craint un impact sur les courants sédimentaires, et dénonce l'installation des éoliennes terrestres.

Jean-Mathieu KOLB estime que de nombreux éléments ont déjà été présentés sur les sujets évoqués, et que les études sur la sécurité n'ont pas été contestées par les experts indépendants.

Paul NEAU ajoute que les études sur la faune et la flore ont été effectuées selon les meilleurs standards européens. Quant à l'impact sur le tourisme, de nombreux élus sont persuadés qu'il sera positif, au moins dans les premiers temps.

Monsieur PRINCE remet en question la fiabilité des études sur la mortalité des oiseaux.

Paul NEAU explique que ce ne sont pas des simulations, mais des études effectuées sur des parcs éoliens existants.

Monsieur JENINEZ estime qu'il faut tenir compte de tous les projets de parcs éoliens dans les études.

Fabrice GOSSELIN cite une biologiste néerlandaise qui a effectué une étude sur un parc éolien en Ecosse et dénombré 140 000 oiseaux morts en un an. De même, les éoliennes terrestres ont occasionné une recrudescence du nombre de renards, ce qui résulte des morts d'oiseaux. Il explique également que CPNT rassemble un très grand nombre de mécontents, notamment parmi les pêcheurs de la région.

Jean-Pierre FLOUR souhaite savoir si les plaisanciers pourront encore naviguer à l'intérieur des parcs éoliens.

Philippe MARZOLF répond que les pêcheurs se sont prononcés pour l'interdiction de toute pêche à l'intérieur des parcs éoliens.

Jean-Mathieu KOLB estime qu'il conviendra de mettre en place un balisage maritime propre à garantir la sécurité de la navigation maritime.

Paul NEAU ajoute que les impacts cumulés devront être pris en compte lors de l'étude d'impact, laquelle pourra donc tenir compte de l'ensemble de la zone technique favorable. Quant à la prolifération des renards, il manifeste sa surprise et propose de réaliser une étude scientifique précise sur le sujet.

Jean-Marie BOULARD se déclare persuadé qu'une si grande quantité d'éoliennes placée sur une autoroute maritime ne pourra que provoquer de nombreux accidents.

Jean-Mathieu KOLB présente l'accidentologie constatée dans la Manche entre Le Havre et Calais, et précise que le parc se situera à l'écart du rail maritime.

Eric KRAEMER s'interroge sur les incidents, qui ne sont pas pris en compte par l'étude de risque.

Monsieur GUILLAUMIN signale qu'il ne vit pas à Fort-Mahon pour voir des éoliennes, mais pour admirer les oiseaux. Il indique que l'immobilier en Allemagne a beaucoup souffert de l'implantation des éoliennes et souhaite que les propriétaires soient indemnisés par La Compagnie du Vent.

Monsieur LEBOEUF affirme que l'implantation d'un parc éolien occasionnera évidemment un impact sur le tourisme. De plus, l'augmentation de la part de l'éolien se traduira par une hausse considérable du prix de l'électricité.

Débat sur le projet de La Compagnie du Vent

Rappel des propositions de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Jean-Mathieu KOLB présente La Compagnie du Vent, pionnière de l'éolien en France et rattachée à GDF-Suez. Il rappelle que La Compagnie du Vent travaille depuis 2005 à l'installation d'un parc éolien et a privilégié un projet, le projet Large. Il formule un certain nombre de propositions, concernant le développement économique, l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, la faune et la chasse.

Philippe MARZOLF l'interroge sur une éventuelle priorité accordée aux emplois locaux.

Jean-Mathieu KOLB répond que des discussions sont en cours avec des entreprises françaises de Saint-Nazaire, Dieppe ou Le Havre. Il appelle également à une concertation en amont du projet avec les différents acteurs locaux.

Echanges avec le public

Madame VERDIER s'interroge sur la durée d'exploitation du parc éolien et souhaite savoir ce qui surviendra par la suite.

Jean-Mathieu KOLB répond que le parc éolien répond à une triple obligation de démantèlement. La concession sera attribuée pour trente ans : La Compagnie du Vent l'exploitera donc au maximum sur cette durée. Ensuite, après cette période, l'éolienne pourra être rapidement démontée.

Xavier GRIOCHE met en cause le témoignage de RTE selon lequel le parc éolien ne devrait être raccordé à aucune centrale thermique, et réclame un document écrit signé de la main du Président de RTE. Il fait également remarquer que GDF Suez a récemment réclamé une augmentation du prix de l'électricité d'origine éolienne.

Philippe MARZOLF indique que selon le Ministère, le prix de rachat constituerait un des critères de sélection des candidats aux appels d'offres.

Xavier GRIOCHE estime que le débat n'est que de la poudre aux yeux et que Monsieur Borloo a déjà décidé que 1 200 éoliennes devraient être construites en mer.

Paul NEAU rappelle que Monsieur Borloo est à la fois Ministre de l'énergie et de l'écologie : il doit donc prendre en compte ces deux paramètres.

Xavier GRIOCHE ajoute que les préfets ont reçu des directives pour signer les autorisations d'implantation des éoliennes terrestres.

Monsieur PIERRON souhaite connaître la production annuelle d'électricité générée par le parc éolien.

Jean-Mathieu KOLB cite un chiffre de 2,34 térawatts par an, soit la consommation de 900 000 Français par an.

Monsieur PIERRON réclame des opposants au projet qu'ils présentent un contre-projet. Alors seulement ils seront assez légitimes pour formuler des critiques.

Yves GRIOCHE refuse que la Manche soit sacrifiée pour qu'EDF puisse augmenter ses exportations. Il met par ailleurs en doute la comparaison entre une allumette et les éoliennes en termes de visibilité.

Jean-Mathieu KOLB constate qu'Yves Grioche n'hésite pas à remettre en cause le théorème de Thalès.

Débat sur le projet de la Compagnie du Vent

Présentation de l'impact visuel du projet depuis Ault

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Paul NEAU présente le travail du Cabinet ABIES. La perception des éoliennes dépend de nombreux facteurs, dont celui de la visibilité, mais aussi de facteurs personnels et psychologiques. Il rappelle qu'une éolienne de 150 mètres à 14 kilomètres équivaut à une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil. Vue de Fort-Mahon, une éolienne du projet Large représenterait une allumette de 0,55 centimètre placée à un mètre de l'œil. La visibilité dépend aussi de l'orientation des pales, de la luminosité du jour, de la transparence de l'air, de la couleur de l'arrière-plan. De plus, l'aménagement du parc éolien peut aussi contribuer à une moindre visibilité. De nuit, la visibilité dépend du balisage, mais il ne s'agit pas d'un éclairage. Par ailleurs, la distance rend peu perceptible le mouvement des pales d'une éolienne. A Cayeux, le parc occupera 15 % de l'horizon, mais à Fort Mahon, il n'en occupera que 6 %. Il projette ensuite une simulation effectuée depuis Cayeux.

Echanges avec le public

Yves GRIOCHE explique que l'œil ne perçoit pas les éoliennes dans la réalité comme sur un photomontage, c'est pourquoi les simulations s'avèrent trompeuses.

Philippe MARZOLF témoigne de la bonne visibilité des éoliennes constatée lors du voyage au Danemark.

Jean-Mathieu KOLB précise qu'il s'agissait d'une journée particulièrement ensoleillée, et qu'il les avait rarement aussi bien vues.

Xavier GRIOCHE signale que deux tiers des éoliennes implantées en France le seront entre la Vendée et la Mer du Nord.

Une personne de l'assistance souhaite savoir si les élus territoriaux se sont montrés favorables au projet.

Philippe MARZOLF répond que les élus de Haute-Normandie s'y sont effectivement déclarés favorables, mais n'ont pas souhaité assumer cette position en participant aux réunions publiques. Toutefois, les cahiers d'acteurs en témoignent.

Xavier GRIOCHE considère que les partisans de l'éolien ne souhaitent pas réellement sauver la planète, car sans compensation financière, personne n'en voudrait.

Jean-Mathieu KOLB fait remarquer que les Conseils Régionaux ne recevront aucune partie de la taxe versée par La Compagnie du Vent.

Madame CHU s'interroge sur l'impact du déversement d'une si grande masse de béton dans la mer sur le milieu naturel environnant.

Jean-Mathieu KOLB répond que La Compagnie du Vent n'accorde pas la priorité à cette solution technique. Toutefois, tout substrat dur se trouve très rapidement colonisé par la mer et ses habitants.

Xavier GRIOCHE signale que si l'environnement est recolonisé dix ans après les travaux, il ne perdurera que vingt ans avant d'être détruit à nouveau à l'occasion du démantèlement. Par ailleurs, les récifs artificiels pourraient représenter un danger pour les pêcheurs. Il s'enquiert également du niveau sonore occasionné par le forage.

Paul NEAU indique qu'un travail est en cours afin d'étudier toute méthode permettant de limiter les impacts environnementaux, notamment le bruit.

Xavier GRIOCHE cite un niveau sonore de plus de 200 décibels.

Paul NEAU rappelle que l'unité utilisée en mer diffère de celle qui est utilisée à terre pour mesurer le bruit perceptible par l'oreille humaine. A priori, ce niveau semble comparable à celui du bruit d'un moteur de bateau.

Xavier GRIOCHE en doute.

Paul NEAU répond qu'il fournira des chiffres précis sur ce sujet.

Jacky TISON explique qu'il s'oppose au projet des deux côtes surtout pour des motifs visuels. Néanmoins, il doute que l'éolien constitue une énergie réellement propre. Il préférerait que l'accent soit mis sur la réduction de la consommation, mais personne ne semble prêt à consentir des efforts en la matière. Enfin, il existe d'autres moyens d'utiliser la mer que les parcs éoliens.